



Jugement enfant mineur parents caution solidaire et commandement saisie vente

Par amanzia34, le 19/05/2019 à 16:58

Bonjour a tous,

Mon fils ayant fait un délit lorsqu'il etait mineur à été jugé par le tribunal des enfants alors qu'il était majeur. La responsabilité des parents a été engagée (j'ai d'ailleurs de suite ouvert un sinistre responsabilité civile à mon assurance).

Depuis le jugement, j'ai déménagé et n'ai pas eu de nouvelles de mon fils ni de cette affaire que je pensais réglée par lui.

Or je reçois un commandement aux fins de saisie vente par un huissier alors même que je n'ai jamais reçu la signification du jugement ni aucun autre document me demandant d'intervenir pour le reglement de cette affaire.

Quels sont mes recours pour qu'un délai me soit donner afin que je puisse etre destinataire du jugement qui permettrait à l'assurance de régler ce sinistre au moins partiellement ? Je suis à la retraite depuis février et mes fins de mois sont déjà chaotiques.

Puis je contester les pénalités rajoutées aux sommes initiales dues ?

Merci à vous pour votre aide

carole (maman un peu dépitée)